

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er février 2024**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 29**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/02/2024 (accusé de réception du 07/02/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de mise à disposition d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques Boulevard de France**

**Dans le cadre des travaux d'aménagement de la tranche 2 du boulevard de France, il a été nécessaire de dévoyer un réseau fibre Quimper Communauté Télécom. La signature d'une convention est nécessaire pour mettre à disposition l'infrastructure créée par la ville de Quimper à Quimper Communauté Télécom.**

Suite à la réalisation des travaux d'aménagement du nouveau giratoire sur le boulevard de France au niveau de l'accès au boulevard de Provence, il a été nécessaire de dévoyer un réseau fibre Quimper Communauté Télécom qui était à une profondeur insuffisante pour la réalisation des travaux.

La ville de Quimper, par le biais du marché de travaux, a donc réalisé les nouvelles infrastructures de réseaux permettant de dévoyer le réseau en question.

Il y a lieu d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques pour le boulevard de France. Cette mise à disposition est réalisée à titre gracieux.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention de mise à disposition d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques pour le boulevard de France ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention.